

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Approbation d'un avenant annuel fixant la subvention 2017 à l'AMCCS

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Daniel Grosjean

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Suzanne Boucher

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

La Ravoire

Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapolén à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemeret à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 202-17 C

objet **RD - Approbation d'un avenant annuel fixant la subvention 2017 à l'AMCCS**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, propose au titre du budget 2017 d'allouer, dans le secteur culturel, les subventions suivantes :

	Versé en 2016	Proposé en 2017
Association pour la Maison de la Culture de Chambéry et de la Savoie (AMCCS) (subvention de fonctionnement)	137 000 €* 	137 000 €*
Espace Malraux (subvention d'équipement)	75 000 € 	0 €
Total	212 000€	137 000 €

* La participation pour la subvention versée à l'Association pour la Maison de la Culture de Chambéry et de la Savoie (fonctionnement) est répartie entre les communes suivant le poids relatif de leurs bases fiscales (voir tableau joint), étant entendu que la Ville de Chambéry finance quant à elle directement le fonctionnement de l'Espace Malraux.

La part de subvention d'équipement pour participation au financement des matériels scéniques et mobiliers est neutralisée pendant la durée des travaux de réhabilitation entrepris sur l'Espace Malraux, dans l'attente d'une actualisation de la participation.

Une convention signée le 27 juillet 2004 entre l'Association Maison de la Culture Chambéry et Savoie (AMCCS) Espace Malraux et Chambéry métropole pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction, prévoit que les montants annuels subventionnés sont précisés par avenant.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu les dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention datée du 27 juillet 2004 relative aux relations financières entre l'AMCCS Espace Malraux scène nationale et Chambéry métropole,

Vu les crédits prévus au budget 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde le versement de la subvention de fonctionnement à l'AMCCS Espace Malraux, pour un montant de 137 000 €,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 15 à la convention du 27 juillet 2004 relative aux relations financières entre l'AMCCS Espace Malraux scène nationale et Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 202-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation d'un avenant annuel fixant la subvention 2017 à l'AMCCS

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : Avenant n° 15 - Convention financière entre l'AMCCS Espace Malraux et CMCB; tableau de répartition entre les communes;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19646H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19646H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017